

012/2026

Envoyé en préfecture le 20/07/2026

Reçu en préfecture le 20/07/2026

Publié le 21/07/2026

ID : 069-216900092-20260707-012_2026SECRETA-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS DE LA COMMUNE DE ANSE**

Séance du 7 juillet 2026

Objet : 012/2026 Désignation du secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 13

Date de la convocation : 30/06/2026

Le Conseil d'administration s'est réuni à huis clos, salle Jean-Pierre PINAULT, le 07 Juillet deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, sous la présidence de Emmanuelle SCHARFF, Vice-Présidente.

Etaient présents :

Emmanuelle SCHARFF, Luc FERJULE, Max DURMARQUE, Philippe GERARDIN, William FOULETIER, Agata FIORENZA, Valérie DESPLANTE, Pierre HART, Vinciane MAUME, Cedric BERTET, Frédéric APAIX (arrivée à la question 006/2026), Roselyne MHARI AGOURRAME (arrivée à la question 10/2026), Sophie DECHANET (arrivée à la question 006/2026)

Absent excusé :

Daniel POMERET est excusé

Jocelyne DIAZ donne pouvoir à Emmanuelle SCHARFF

Marion JUSTON donne pouvoir à Philippe GERARDIN

Linda BEGGUI donne pouvoir à William FOULETIER

L'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil d'Administration nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
à l'unanimité des votants :**

1°) NOMME Monsieur Max DURMARQUE secrétaire de séance

2°) Mme Géraldine BERNOLLIN assiste à la séance en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Vice-Présidente,
Emmanuelle SCHARFF

Le secrétaire,
Max DURMARQUE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat